

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**VOI 009-1218/15/BC**

■ **Acquisition à l'euro symbolique de deux parcelles de terrain situées chemin de la Clue à Marseille 11<sup>ème</sup> arrondissement appartenant à la Société Icade Promotion, nécessaire à l'élargissement dudit chemin.**

**DUF 15/13464/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite élargir le chemin de la Clue afin d'améliorer les conditions de trafic et de sécurité de cette voie fréquemment empruntée par les véhicules.

Afin de mener à bien ce projet, il est nécessaire d'acquérir une parcelle de terrain cadastrée sous le n° 863 A 388 située chemin de la Clue à Marseille 11<sup>ème</sup> arrondissement.

Les négociations engagées entre la Société Icade Promotion et Marseille Provence Métropole ont abouti à l'acquisition de la parcelle susvisée à l'euro symbolique conformément à l'avis de France Domaine.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Signé le 25 Septembre 2015  
Reçu au Contrôle de légalité le 28 septembre 2015**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Urbanisme ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil au Bureau ;
- L'avis de France Domaine n°2014- 211V3543 du 2 décembre 2014 ;

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'acquisition de la parcelle n° 863 A 388 située chemin de la Clue permettra l'élargissement et l'aménagement dudit chemin.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvé le protocole foncier par lequel la Société Icade Promotion s'engage à céder à l'euro symbolique à la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, la parcelle de terrain cadastrée sous le n° 863 A 388 d'une superficie de 948 m<sup>2</sup> située chemin de la Clue à Marseille 11<sup>ème</sup> arrondissement, nécessaire à l'élargissement et à l'aménagement dudit chemin.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer ce protocole et tout document inhérent à l'établissement de l'acte authentique.

**Article 3 :**

Le remboursement par la communauté urbaine Marseille Provence Métropole à l'ancien propriétaire du prorata de la taxe foncière courue de la date d'entrée en jouissance au 31 décembre suivant se fera conformément aux dispositions contenues dans la 2<sup>ème</sup> partie de l'acte authentique.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires et tous les frais inhérents à l'établissement de l'acte authentique seront inscrits au budget 2015 et suivants de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2015/00104 - Sous Politique C 130 – Fonction 824.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Voirie - Espaces publics - Grandes infrastructures

Éric DIARD

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Voirie et signalisation

Albert GUIGUI

Certifié conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER